



Jeudi 29 août 2019

LA VILLE SOUTIEN LES INITIATIVES LOCALES POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE CITOYENNE

INAUGURATION DE LA 1^{ÈRE} CENTRALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PORTEE PAR LES CITOYENS
Vendredi 6 septembre, à 17h, à l'école Marcel Sembat

La Ville de Bègles met à disposition de Solévent, première société citoyenne de production d'énergie renouvelable en Gironde, les toitures de ses bâtiments communaux, pour y installer une centrale photovoltaïque. Cette dernière sera inaugurée vendredi 6 septembre, à 17h, en présence du maire de Bègles, Clément Rossignol Puech.

Une convention d'occupation de 250m² du toit de l'école Marcel Sembat, a été passée en mars dernier entre la Ville de Bègles et la SAS à capital variable et à fonctionnement coopératif. Elle permet à Solévent, sous réserve de maintenance, d'installer une centrale de 120 panneaux photovoltaïque de 36 kWc, produisant 40 000 kWh/an (l'équivalent de la consommation de 12 foyers). **La Ville offre ainsi la possibilité aux acteurs locaux de reprendre la main sur la production de leur énergie, avec une gouvernance coopérative, transparente et démocratique.**

BÈGLES, VILLE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Depuis 2008, la Ville a accentué une politique globale et volontariste en matière d'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique notamment à travers la recherche d'une exemplarité dans la gestion municipale par une maîtrise des consommations et l'expérimentation de nouvelles techniques appliquées aux bâtiments et équipements publics.

Bègles est la première commune de la Gironde à avoir fait passer ses écoles publiques à l'énergie verte et coopérative. Depuis juillet 2018, la consommation électrique des écoles maternelles et élémentaires de Bègles est couverte par des producteurs d'énergies renouvelables. La Ville a en effet décidé d'attribuer une partie de ses contrats de fourniture électrique à la société coopérative Enercoop. Pour une collectivité, changer de fournisseur d'électricité résulte d'une action politique ambitieuse en faveur de la transition énergétique.



MON VILLAGE
URBAIN



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mairie-begles.fr

Elle se traduit par la réalisation d'un marché public à haute valeur environnementale, exigeant quant à la traçabilité et l'origine de l'énergie achetée et au réinvestissement des bénéfices réalisés par le fournisseur d'électricité. Grâce à un approvisionnement en circuit court auprès de producteurs locaux et à une politique de soutien innovante en faveur des énergies renouvelables, Enercoop a ainsi su répondre à ces exigences.

Depuis 2015, **l'Hôtel de Ville et la piscine Les Bains sont également alimentés en électricité issue à 100% d'énergie renouvelable**. La ville de Bègles avait déjà adhéré en 2015 à un groupement de commande pour l'achat d'électricité pour les contrats tarifs verts et les contrats tarifs jaunes.

En juin 2018, la Ville a mis en place **l'extinction de son éclairage public**, entre 1h30 et 5h du matin. Cette mesure a pour objectifs de réduire la pollution lumineuse et également de baisser la consommation énergétique : le nombre d'heure d'allumage mensuel est passé de 342 heures à 222 heures. Environ 3 800 points lumineux sont soumis à l'extinction. L'économie mensuelle par point lumineux est en moyenne de 2€ soit 24€ par an. Sur la totalité des points lumineux soumis à l'extinction, l'économie réalisée par an serait de 91 200€ en théorie.

Une **action de sensibilisation des habitants** est engagée à travers la mise en place d'une permanence « info énergie » et la présence d'un conseiller Info Energie qui répond aux interrogations des Béglais sur les performances énergétiques de leur habitation et les travaux de rénovation à envisager (isolation, chauffage, énergies renouvelables...).

Enfin, Bordeaux Métropole a réalisé en 2018 la thermographie aérienne infrarouge du territoire des 28 communes de la métropole. Cette technique fait apparaître les déperditions de chaleur par les toitures. Les habitants peuvent ainsi consulter les résultats de la thermographie aérienne de leur habitat.